

Trois cent cinquante et unième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, SÉANCE RÉGULIÈRE tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le lundi 16 mai 2011 – 20h00.

PRÉSENCES

ASBESTOS	M. Hugues Grimard
DANVILLE	M. Germain Ducharme, représentant
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Benoît Bourassa
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD	M. Langevin Gagnon
WOTTON	M. Ghislain Drouin
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Rachid El Idrissi
Secrétaire de direction	Mme Louise Beaudoin
Agent de développement loisirs	M. Steve Pelletier

Trois (3) citoyens sont présents dans la salle.

Le tout sous la présidence de monsieur Jacques Hémond, préfet et maire de Danville.

La séance s'ouvre par la prière récitée par monsieur Jacques Hémond.

2011-05-7611

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Hugues Grimard
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que modifié :

Ajouts au point Varia :

- 19.1 Omnium Yvon Vallières
- 19.2 Demande de reconnaissance et d'appui à la CDC – Rôle collectif d'action contre la pauvreté dans la MRC des Sources
- 19.3 Conseil sport loisirs de l'Estrie – Délégation à l'assemblée générale
- 19.4 Lettre de démission de M. Jacques Hémond

Adoptée.

2011-05-7612

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 13 AVRIL 2011

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance spéciale du 13 avril 2011, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin
appuyée par le conseiller Hugues Grimard

QUE ledit procès-verbal de la séance spéciale du 13 avril 2011 soit et est accepté.

Adoptée.

2011-05-7613

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 AVRIL 2011

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 18 avril 2011, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyée par le conseiller Germain Ducharme

QUE ledit procès-verbal de la séance régulière du 18 avril 2011 soit et est accepté.

Adoptée.

INVITÉS

Aucun invité.

DEMANDES DE CITOYENS

Monsieur Gilles Messier demande qui fait les tests d'eau sur la rivière Nicolet. Monsieur Jacques Hémond mentionne que les tests sont faits par Copernic.

Monsieur Claude Messier informe que l'entreprise RCI se retire avec ses trois (3) usines de biométanisation à Montréal. Il informe également que le ministère s'attend du dépôt d'un nouveau projet d'Estrie Enviropôle.

Dans le cadre du projet de bacs bruns, monsieur Messier mentionne que le gouvernement paiera le tiers des bacs bruns et demande si les municipalités vont se prévaloir de ce programme pour réduire le montant que les citoyens doivent déboursier. Monsieur Jacques Hémond informe que les municipalités ont cette responsabilité.

Madame Ghislaine Leroux fait part d'un article paru dans la revue L'Actualité sur la municipalité de Saint-Camille qui mise sur ses forces pour se développer dans le cadre d'un développement durable. Madame Leroux cite l'exemple de Mine de rien qui a mobilisé les citoyens pour faire modifier la Loi sur les mines.

Madame Leroux réitère la fierté des Amis de la terre pour le maintien du PGMR. De plus, elle informe que les Amis de la terre ont présenté un mémoire dans lequel ils demandent un changement dans la politique de gestion des déchets et proposant une régionalisation de celle-ci.

Madame Leroux exprime sa fierté envers Monsieur Hugues Grimard pour sa position à la suite de la dénigration de la ville d'Asbestos sur le dossier de l'amiante lors d'une émission télévisée.

Monsieur Jacques Hémond mentionne que beaucoup d'énergies sont déployées dans les dossiers du Mont Ham, site d'enfouissement, projet de l'amiante, dossier Village relais, entre autres, afin d'augmenter de plus en plus le sentiment d'appartenance des citoyens.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS

Calendrier des rencontres – mai et juin 2011

Le calendrier des rencontres pour les mois de mai et juin 2011 est remis aux membres du Conseil.

LOISIRS ET CULTURE

LOISIRS

2011-05-7614

LA CORPORATION DES CORRIDORS VERTS **RÉPARATION MAJEURE DE LA PISTE CYCLABLE** **SOUTIEN FINANCIER DE LA MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT la résolution 2011-04-7567 par laquelle la MRC des Sources confie par une convention à la Corporation des Corridors verts, la gérance, l'administration, l'aménagement, le développement et l'entretien de la piste multifonctionnelle, qui a été érigée sur le terrain loué du Gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT que selon l'article 11.7 de la convention, la Corporation doit aviser la MRC de doute détérioration majeure de la piste multifonctionnelle suite

à des évènements hors de contrôle ou ne faisant pas partie de l'entretien normal de la piste ;

CONSIDÉRANT qu'à des évènements hors de contrôle, la Corporation a la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des utilisateurs et que la Corporation peut même interdire l'accès à tout utilisateur afin d'apporter les correctifs nécessaires ;

CONSIDÉRANT que par la suite, la MRC, en collaboration avec la Corporation, prendra les moyens nécessaires afin de remettre la piste en état ;

CONSIDÉRANT que la piste cyclable a subi des dommages considérables lors des dernières semaines à la suite des pluies abondantes ;

CONSIDÉRANT que l'agent loisirs de la MRC des Sources a constaté les dommages causés à la piste cyclable et pris des photos comme preuves ;

CONSIDÉRANT que ces dommages ne relèvent pas de l'entretien normal de la piste ;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos, la Ville de Danville et la MRC des Sources souhaitent aider la Corporation des Corridors verts à la réparation de la piste cyclable à la suite des derniers évènements, par un soutien financier ou par des ressources matérielles ou humaines.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE le Conseil de la MRC des Sources autorise la Corporation des Corridors verts en collaboration avec la Ville de Danville et la Ville d'Asbestos de prendre les actions nécessaires pour remettre la piste en état à la suite des derniers évènements ;

QUE le Conseil de la MRC des Sources, la Ville de Danville et la Ville d'Asbestos assumeront à parts égales les dépenses liées aux réparations de la piste cyclable jusqu'à un maximum de 6000 \$ en soutien financier ou matériel ou humain et ce, sous présentation de pièces justificatives ;

Que le Conseil de la MRC des Sources s'occupera du volet administratif entre la Ville d'Asbestos et la Ville de Danville dans la répartition des coûts.

Adoptée.

FORMATION DES ANIMATEURS POUR LES SERVICES D'ANIMATION ESTIVALE (SAE)

L'agent de développement loisirs, Steve Pelletier, informe les membres du Conseil qu'une formation sera donnée aux animateurs pour les services d'animation estivale, les 17, 18 et 19 juin.

FORMATION ARBITRES, MARQUEURS ET ENTRAÎNEURS POUR LA BALLE MOLLE MUNICIPALE

L'agent de développement loisirs, Steve Pelletier, informe les membres du Conseil qu'une formation sera donnée aux arbitres, marqueurs et entraîneurs pour la balle molle municipale, le 21 mai.

QUÉBEC EN FORME

2011-05-7615

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2011

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses de Québec en forme au 30 avril 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hugues Grimard
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE l'État des revenus et dépenses de Québec en forme au 30 avril 2011 soit et est approuvé.

Adoptée.

2011-05-7616

QUÉBEC EN FORME

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} AVRIL AU 30 AVRIL 2011

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201100131 à 201100144 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 10 162,42 \$.

Adoptée.

CONCOURS NOM ET LOGO POUR QUÉBEC EN FORME

L'agent de développement loisirs, Steve Pelletier, dresse un bref historique de la fondation de Québec en forme et informe les membres qu'un concours a été lancé dans les écoles pour obtenir des dessins représentatifs aux couleurs de la MRC dans le but de trouver un nom et un logo pour Québec en forme.

AVENIR D'ENFANTS

2011-05-7617

AVENIR D'ENFANTS

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2011

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 30 avril 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 30 avril 2011 soit et est approuvé.

Adoptée.

2011-05-7618

AVENIR D'ENFANTS

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} AVRIL AU 30 AVRIL 2011

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller Hugues Grimard

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201100079 à 201100088 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 6 324,94 \$.

Adoptée.

PISTE CYCLABLE

Aucun sujet.

CULTURE

Aucun sujet.

CORRESPONDANCE – DEMANDES D’APPUI

MRC D’ANTOINE-LABELLE, RÉVISION DES CRITÈRES RÉNO-VILLAGE

La MRC ne donne pas suite à cette demande d’appui.

2011-05-7619

DEMANDE D’APPUI – AMÉLIORATIONS LOCATIVES ARÉNA CONNIE DION POUR FINANCEMENT AUPRÈS DE AGRI-ESPRIT

CONSIDÉRANT la réception de la lettre datée du 9 mai 2011 de la Corporation de développement socio-économique de la ville d’Asbestos concernant une demande d’appui pour leur demande d’aide financière dans le cadre du fonds Agri-Esprit de Financement agricole Canada, pour des travaux d’améliorations locatives à l’aréna Connie-Dion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE les membres du Conseil de la MRC des Sources appuient la démarche de la Corporation socio-économique de la ville d’Asbestos pour leur demande d’aide financière dans le cadre du fonds Agri-Esprit de Financement agricole Canada, pour la réalisation de travaux d’améliorations locatives à l’aréna Connie-Dion.

Adoptée.

CORRESPONDANCE - À TITRE DE RENSEIGNEMENT

Aucun sujet.

RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

RURALITÉ

2011-05-7620

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-CAMILLE

PROJET: «CÔTÉ TERRASSE»

PROMOTEUR: «LE P'TIT BONHEUR DE SAINT-CAMILLE»

(Projet 82-2011)

CONSIDÉRANT le projet «82-2011 : Côté terrasse» présenté par le P'tit Bonheur de Saint-Camille dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à acquérir du mobilier extérieur (10 tables et 30 chaises) pour la terrasse du P'tit Bonheur qui constitue un lieu d'accueil à l'entrée de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention du P'tit Bonheur de Saint-Camille au Pacte rural – volet local Saint-Camille est de 3 480 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 4 780 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Saint-Camille recommande par sa résolution SM2011-05-124 l'acceptation de ce projet à hauteur de 3 480 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Promotion et renouvellement des populations* et *Mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint l'orientation 2 de la planification *Vivre et agir ensemble, soit l'accroissement démographique : Favoriser la réalisation des projets actuels pour l'établissement de nouveaux résidents et faciliter leur intégration de façon harmonieuse dans la communauté, susciter de nouveaux projets en utilisant les potentialités du milieu permettant une croissance démographique significative*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son adoption au Conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller Hugues Grimard

QUE la MRC des Sources accepte le projet « 82-2011 : Côté terrasse» présenté par le P'tit Bonheur de Saint-Camille pour un montant maximum de 3 480 \$, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Saint-Camille;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 740 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (1 740 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (1 740 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (1 044 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (696 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet-suppléant soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2011-05-7621**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-CAMILLE****PROJET: «SPECTACLE BÉNÉFICE»****PROMOTEUR: «LA FABRIQUE DE SAINT-CAMILLE»****(Projet 83-2011)**

CONSIDÉRANT le projet « 83-2011 : Spectacle bénéfique » présenté par La Fabrique de Saint-Camille dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à créer un spectacle bénéfique dont tous les bénéfices seront utilisés pour financer les coûts de la transformation de l'église;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de La Fabrique de la Paroisse de Saint-Camille au Pacte rural – volet local Saint-Camille est de 1 640,07 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 2 440,07 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Saint-Camille recommande par sa résolution SM2011-05-124 l'acceptation de ce projet à hauteur de 1 640,00 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint l'orientation 7 de la planification stratégique *Vivre et agir ensemble*, soit les *Services municipaux : évaluer la localisation actuelle des infrastructures et des services municipaux et rechercher les aménagements optimaux à partir des potentialités présentes dans le milieu*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il n'en recommande pas son adoption au Conseil de la MRC des Sources puisqu'il s'agit d'une activité ponctuelle pouvant être commanditée, et non un projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Germain Ducharme
appuyé par le conseiller Hugues Grimard

QUE la MRC des Sources n'accepte pas le projet «83-2011 Spectacle bénéfique» présenté par La Fabrique de Saint-Camille.

Adoptée.

2011-05-7622**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-CAMILLE****PROJET: «SALLES COMMUNICATION»****PROMOTEUR: «LE P'TIT BONHEUR DE SAINT-CAMILLE»****(Projet 84-2011)**

CONSIDÉRANT le projet «84-2011 : Salle et communication » présenté par le P'tit Bonheur de Saint-Camille dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à acquérir deux projecteurs ainsi que deux écrans permanents dans deux salles, à installer un service téléphonique conférence avec enceinte, à acquérir des meubles pour les équipements, le tout afin de pouvoir viser une clientèle corporative qui souhaite louer des salles;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention du P'tit Bonheur de Saint-Camille au Pacte rural – volet local Saint-Camille est de 7 557 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 9 638 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Saint-Camille recommande par sa résolution SM2011-05-124 l'acceptation de ce projet à hauteur de 4 020 \$, soit pour les équipements nécessaires pour la petite salle seulement;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation *Mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint l'orientation 7 de la planification stratégique *Vivre et agir ensemble*, soit les *Services municipaux : évaluer la localisation actuelle des infrastructures et des services municipaux et rechercher les aménagements optimaux à partir des potentialités présentes dans le milieu*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son adoption au Conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte le projet « 84-2011 : Salles communication » présenté par le P'tit Bonheur de Saint-Camille pour un montant maximum de 4 020 \$, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Saint-Camille;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 010 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (2 010 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (2 010 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (1 206 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (804 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet-suppléant soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2011-05-7623

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-CAMILLE

PROJET: «MISE EN OPÉRATION CENTRE COMMUNAUTAIRE PARTENARIAL»

PROMOTEUR: «LA FABRIQUE DE SAINT-CAMILLE»

(Projet 85-2011)

CONSIDÉRANT le projet «85-2011 : Mise en opération du centre communautaire partenarial » présenté par la Fabrique de Saint-Camille dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à embaucher une ressource pour la poursuite du développement et de la mise en opération du centre communautaire multipartenarial, dont le mandat sera de :

- poursuivre les travaux avec les partenaires du projet par l'entremise du Comité, jusqu'à ce que la structure de gestion soit mise en place (50 % du temps);
- finaliser le plan d'affaires, notamment les prévisions financières (25 % du temps);
- explorer les possibilités de chauffage alternatifs (10 % du temps);
- développer et promouvoir l'offre locative (15 % du temps);

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de La Fabrique de Saint-Camille au Pacte rural – volet local Saint-Camille est de 12 000 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT que le Pacte rural – volet local Saint-Camille a déjà financé la partie « finaliser le plan d'affaires, notamment les prévisions financières » à hauteur de 4 000 \$ dans le cadre du projet 74-2010;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Saint-Camille recommande par sa résolution SM2011-05-124 l'acceptation de ce projet à hauteur de 12 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation *Mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint l'orientation 7 de la planification stratégique *Vivre et agir ensemble*, soit les *Services municipaux : évaluer la localisation actuelle des infrastructures et des services municipaux et rechercher les aménagements optimaux à partir des potentialités présentes dans le milieu*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son adoption au Conseil de la MRC des Sources, mais jusqu'à un maximum de 9 000 \$, soit le montant qui représente le total des dépenses admissibles et non déjà financées par le Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte le projet « 85-2011 : Mise en opération du centre communautaire multipartenarial » présenté par la Fabrique de Saint-Camille pour un montant maximum de 9 000 \$, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Saint-Camille;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (4 500 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (4 500 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (4 500 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (2 700 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (1 800 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet-suppléant soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2011-05-7624

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-CAMILLE

PROJET: «AMÉNAGEMENT DU SENTIER»

PROMOTEUR: «COMITÉ EMBELLISSEMENT FÉÉRIE DES FLEURS»

(Projet 86-2011)

CONSIDÉRANT le projet «86-2011 : Aménagement du sentier» présenté par le Comité d'embellissement Féérie des fleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à fabriquer en cèdre 7 bancs, 1 table de pique-nique, une balançoire et les installer dans le sentier, de même qu'à stabiliser les berges aux approches du pont couvert;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention du Comité embellissement Féérie des Fleurs de Saint-Camille au Pacte rural – volet local Saint-Camille est de 4 204 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 5 255 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Saint-Camille recommande par sa résolution SM2011-05-124 l'acceptation de ce projet à hauteur de 4 000 \$;

CONSIDÉRANT que les résultats financiers présentés par le promoteur démontrent que ce dernier pourrait financer le projet sans qu'il y ait un apport du Pacte rural;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation *Mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint l'orientation 7 de la planification stratégique *Vivre et agir ensemble*, soit les *Services municipaux : évaluer la localisation actuelle des infrastructures et des services municipaux et rechercher les aménagements optimaux à partir des potentialités présentes dans le milieu*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son adoption au Conseil de la MRC des Sources, mais jusqu'à un maximum de 3 600 \$, afin que le promoteur injecte une mise de fonds en argent d'environ 10 % du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller Germain Ducharme

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet « 86-2011 : Aménagement du sentier » présenté par le Comité d'embellissement Féerie des Fleurs pour un montant maximum de 3 600 \$, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Saint-Camille;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 800 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (1 800 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (1 800 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (1 080 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (720 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet-suppléant soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2011-05-7625

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-CAMILLE

PROJET: «MISE EN PLACE ESPÈCES FRUITIÈRES COMESTIBLES À PROXIMITÉ DU SENTIER FAMILIAL»

PROMOTEUR: «CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE DE SAINT-CAMILLE»

(Projet 87-2011)

CONSIDÉRANT le projet «87-2011 : Mise en place d'espèces fruitières comestibles à proximité du sentier familial» présenté par la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste planifier la mise en place d'espèces fruitières comestibles à proximité du sentier familial, soit à :

- déterminer les sites sur les terrains privés;
- identifier les cultivars;
- faire les plans du verger;
- négocier les ententes avec les propriétaires;
- évaluer les travaux à réaliser pour le verger;

- labourer, herser, semer le site à trois reprises;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille au Pacte rural – volet local Saint-Camille est de 4 700 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 8 500 \$;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet qui se réalisera entièrement sur des terres privées et qu'il est difficile, pour le moment, de connaître l'adhésion de ces derniers à rendre accessibles leurs propriétés à la communauté;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Saint-Camille recommande par sa résolution SM2011-05-124 l'acceptation de ce projet à hauteur de 4 700 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation *Mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint l'orientation 7 de la planification stratégique *Vivre et agir ensemble*, soit les *Services municipaux : évaluer la localisation actuelle des infrastructures et des services municipaux et rechercher les aménagements optimaux à partir des potentialités présentes dans le milieu*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son adoption au Conseil de la MRC des Sources, mais jusqu'à un maximum de 1 920 \$, soit jusqu'à 80 % du montant du projet qui concerne la négociation avec les propriétaires privés pour sonder leur intérêt à ce qu'on y plante des espèces fruitières accessibles à l'ensemble de la communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller Hugues Grimard

QUE la MRC des Sources accepte le projet « 87-2011 : mise en place d'espèces fruitières comestibles à proximité du sentier familial » présenté par la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille pour un montant maximum de 1 920 \$, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Saint-Camille et que le promoteur dépose de nouveau son projet lorsque les ententes avec les propriétaires seront conclues;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (960 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (960 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (960 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (576 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (384 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet-suppléant soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2011-05-7626

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-CAMILLE

PROJET: «STATIONS TOURISTIQUES RANG 13»

PROMOTEUR: «MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE»

(Projet 88-2011)

CONSIDÉRANT le projet «88-2011 : Stations touristiques rang 13» présenté par la Municipalité de Saint-Camille dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à ériger deux stations du circuit touristique du rang 13, soit à :

- niveler les terrains;
- aménager des clôtures décoratives;
- planter des fleurs et des arbustes;
- fabriquer des pancartes identificatrices;
- concevoir et à fabriquer des plaques commémoratives;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de Municipalité de Saint-Camille au Pacte rural – volet local Saint-Camille est de 760 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 950 \$;

CONSIDÉRANT que l'obtention d'un permis est nécessaire pour ériger des clôtures;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Saint-Camille recommande par sa résolution SM2011-05-124 l'acceptation de ce projet à hauteur de 760 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation *Mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint l'orientation 7 de la planification stratégique *Vivre et agir ensemble*, soit les *Services municipaux : évaluer la localisation actuelle des infrastructures et des services municipaux et rechercher les aménagements optimaux à partir des potentialités présentes dans le milieu*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son adoption au Conseil de la MRC des Sources, conditionnellement à ce que le promoteur obtienne les permis nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte le projet « 88-2011 : stations touristiques rang 13» présenté par la Municipalité de Saint-Camille pour un montant maximum de 760 \$, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Saint-Camille, conditionnellement à ce que le promoteur obtienne les permis nécessaires;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (380 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (380 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (380 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (228 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (152 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet-suppléant soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2011-05-7627

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-CAMILLE

PROJET: «AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL POUR LE GROUPE D'ACHAT»

PROMOTEUR: «COOPÉRATIVE DU RANG 13»

(Projet 89-2011)

CONSIDÉRANT le projet «89-2011 : Aménagement d'un local pour le groupe d'achat » présenté par la Coopérative de solidarité du rang 13 dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à aménager un local afin d'améliorer les services offerts par le groupe d'achat;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Coopérative de solidarité du rang 13 au Pacte rural – volet local Saint-Camille est de 9 895 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 13 895 \$;

CONSIDÉRANT que le Pacte rural – volet local Saint-Camille a déjà accepté le projet «50-2010 Embaucher une ressource et aménager un local pour développer un groupe d'achat de produits biologiques pour la population de Saint-Camille et des communautés avoisinantes», mais qu'en raison de divers facteurs, les travaux d'aménagement de local n'ont pu être effectués tels que prévus;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Saint-Camille recommande par sa résolution SM2011-05-124 l'acceptation de ce projet à hauteur de 4 178 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation *Mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint l'orientation 7 de la planification stratégique *Vivre et agir ensemble*, soit les *Services municipaux : évaluer la localisation actuelle des infrastructures et des services municipaux et rechercher les aménagements optimaux à partir des potentialités présentes dans le milieu*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au Conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte le projet « 89-2011 : aménagement d'un local pour le groupe d'achat du rang 13 » présenté par la Coopérative de solidarité du rang 13 pour un montant maximum de 4 178 \$, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Saint-Camille;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 089,00 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (2 089,00 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (2 089,00 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (1 253,40 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (835,60 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

ACHAT LOCAL – VITRINE SUR LA MRC DES SOURCES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Rachid El Idrissi, informe les membres du Conseil que la maquette pour la vitrine de la MRC des Sources est terminée. Le tout devrait être accessible sur le Web cet automne, soit une fois que toutes les données concernant les produits et services des commerçants de chacune des municipalités seront entrées dans la base de données. Les citoyens pourront ensuite utiliser le moteur de recherche de la vitrine pour chercher dans le site, les commerces qui offrent le produit recherché. Le site sera hébergé par le CLD des Sources et les mises à jour seront éventuellement effectuées par les commerçants qui seront formés en ligne pour accéder au site. Les coûts de conception sont défrayés par le budget achat local.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

2011-04-7628

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

RAPPORT FINAL PHASE 3 DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR ET VERSEMENT

CONSIDÉRANT le Plan de développement social de la MRC des Sources 2007 « Vers un plan d'action pour le développement social dans la MRC des Sources » adopté le 19 février 2007 et le cahier de charges pour la phase 2 adopté le 16 octobre 2008 ;

CONSIDÉRANT l'avancement du Plan de développement social par la mise en œuvre d'une démarche consultative locale dans une première année et par la réalisation d'actions concrètes dans une deuxième ;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre d'une phase 3 visant la poursuite et la finalisation des actions entreprises lors de la phase 2, dont obligatoirement une action visant l'amélioration des conditions de vie des personnes plus défavorisées, à l'exclusion des activités de formation, en continuité avec les priorités locales identifiées par consultation ;

CONSIDÉRANT que cette phase 3 prévoit la promotion par trois (3) moyens de la démarche de développement social ;

CONSIDÉRANT que ce plan prévoit le versement d'une somme de 1 500 \$ aux mandataires locaux des municipalités lors du dépôt du rapport final des activités de la phase 3 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor a accepté, par sa résolution 2010-185 le rapport final présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor, mandataire local ;

CONSIDÉRANT que ce rapport final a été analysé par le Comité aviseur et qu'il constate que les activités prévues en lien avec l'amélioration des conditions de vie des personnes plus défavorisées ainsi que d'autres activités planifiées dans le cahier de charges ont été réalisées ;

CONSIDÉRANT que le Comité aviseur recommande au Conseil de la MRC des Sources le dernier versement de 1 500 \$ à la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Hugues Grimard

QUE le Conseil de la MRC des Sources accepte le rapport final phase 3 de la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor ainsi que de verser le dernier versement de 1 500 \$, à même le budget Développement social.

Adoptée.

PARC RÉGIONAL DU MONT HAM

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Rachid El Idrissi, informe les membres du Conseil sur l'avancement du dossier :

- mandat octroyé pour faire le plan provisoire et de gestion en vue de l'octroi du statut de parc régional ;
- accusé de réception de la lettre à la ministre Normandeau pour la cession des terres publiques ;
- rencontre avec Domtar la semaine dernière. Domtar a signifié son accord préliminaire pour l'échange de leurs terres pour des terres publiques. Ils veulent s'assurer de protéger leur privilège d'approvisionnement de l'usine de Windsor à l'intérieur des terres entourant le futur parc régional ;
- Une étude sur l'impact économique de la création d'un parc régional sur les municipalités de la MRC des Sources sera déposée à la fin de l'été ;

Le conseiller Langevin Gagnon lance une invitation aux Amis de la terre pour développer des relations privilégiées avec la Corporation du Mont Ham.

ABSENCE

A ce moment-ci de la séance, le conseiller Hugues Grimard quitte son siège.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

PROJET DE RÈGLEMENT 186-2011, AVIS DU MAMROT

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Rachid El Idrissi, informe les membres du Conseil de la réception d'une lettre datée du 26 avril 2011 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Projet de règlement numéro 186-2011 – Modification au règlement numéro 80-98 schéma d'aménagement (affectation parcellaire). Le MAMROT confirme que le projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales visant la gestion de l'urbanisation ainsi que la protection du territoire et des activités agricoles.

PRÉSENCE

À ce moment-ci de la séance, le conseiller Hugues Grimard reprend son siège.

DOSSIER AMÉNAGEMENT

Aucun sujet.

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

Aucun sujet.

POSTE DE POLICE DE WOTTON

2011-05-7629

TOURNOI DE GOLF DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DES SOURCES- 11 JUIN 2011

CONTRIBUTION POUR UN PRIX DE PRÉSENCE

CONSIDÉRANT l'activité du dixième tournoi de golf bénéfice de la Sûreté du Québec de la MRC des Sources le samedi 11 juin 2011 au Club de golf d'Asbestos;

CONSIDÉRANT la demande de contribution pour un prix de présence au nom de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hugues Grimard
appuyé par le conseiller René Perreault

QU'un panier de produits régionaux d'une valeur de 50 \$ soit acheté au Bureau d'information touristique et qu'il soit transmis au nom de la MRC pour être remis lors du tournoi de golf de la Sûreté du Québec.

QUE le coût du panier soit pris à même le poste budgétaire « Réceptions publiques ».

Adoptée.

2011-05-7630

TOURNOI DE GOLF DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DES SOURCES – 11 JUIN 2011

INSCRIPTIONS

CONSIDÉRANT l'activité du dixième tournoi de golf bénéfice de la Sûreté du Québec de la MRC des Sources le samedi 11 juin 2011 au Club de golf d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que les bénéfices de ce tournoi iront soit pour divers organismes de la MRC des Sources ou pour financer des activités touchant les jeunes de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller Germain Ducharme

D'autoriser deux (2) élus à participer au tournoi de golf organisé par la Sûreté du Québec de la MRC des Sources, le samedi 11 juin 23011.

QUE les coûts d'inscriptions au montant de 90\$ par inscription soient pris à même le poste budgétaire « Réceptions publiques ».

Adoptée.

2011-05-7631

TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, DISTRICT DE L'ESTRIE, LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2011 – INSCRIPTIONS

CONSIDÉRANT l'activité du tournoi de golf bénéfice régional 2011 de la Sûreté du Québec, district de l'Estrie, le 1^{er} septembre 2011 au Club de golf de Waterloo;

CONSIDÉRANT qu'une partie des bénéfices du tournoi ira à un organisme de notre région ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller Hugues Grimard

D'autoriser le préfet et le président du Comité de sécurité publique à participer au tournoi de golf organisé par la Sûreté du Québec, Estrie, le 1^{er} septembre 2011 à Waterloo.

QUE les coûts d'inscriptions au montant de 100 \$ par inscription soient pris à même le poste budgétaire « Réceptions publiques ».

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Rachid El Idrissi, informe les membres du Conseil qu'une consultation publique a eu lieu le 11 mai dernier, et souligne l'excellent travail de collaboration avec les municipalités et les services d'incendie de notre MRC pour l'élaboration du schéma de couverture de risque en sécurité incendie. Le schéma sera adopté par les municipalités à leur séance de juin et par la MRC à sa séance du 20 juin. Le schéma sera soumis au ministère de la Sécurité publique pour approbation et suivant celle-ci, la MRC aura une période de six (6) mois pour mettre en application ce schéma.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

2011-05-7632

PORTEURS DE DOSSIERS 2011-2012 – MODIFICATION POUR LE COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT la résolution 2011-01-7477 par laquelle la MRC des Sources nommait les porteurs de dossiers 2011-2012 ;

CONSIDÉRANT la volonté de tous les élus de participer aux rencontres du Comité de sécurité publique ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE le conseil de la MRC des Sources modifie les porteurs de dossiers 2011-2012, en ajoutant tous les élus au Comité de sécurité publique.

Adoptée.

ENVIRONNEMENT

2011-05-7633

SITE D'ENFOUISSEMENT

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2011

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses du Site d'enfouissement au 30 avril 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE l'État des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 avril 2011 soit et est approuvé.

Adoptée.

2011-05-7634

SITE D'ENFOUISSEMENT

LES – LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} AVRIL AU 30 AVRIL 2011

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Germain Ducharme

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201100008 et 201100009 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 12 457,93 \$.

Adoptée.

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Aucun sujet.

EAU

Aucun sujet.

RÉCUPÉRATION

Aucun sujet.

DEMANDES DE CITOYENS

De nouvelles questions et commentaires ont été adressés aux membres du Conseil sur divers sujets tels que l'engagement d'un coordonnateur pour le schéma de sécurité incendie, la position de la MRC sur le dossier du gaz de schiste, demande d'appui de la MRC pour la consignation des bouteilles de vin et d'eau à faire parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, l'intérêt des Amis de la terre au projet de parc régional du Mont Ham, ce à quoi les membres du Conseil ont répondu de manière à satisfaire les attentes des citoyens.

MRC FINANCES

MRC DES SOURCES

2011-05-7635

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2011

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 avril 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE l'État des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 avril 2011 soit et est approuvé.

Adoptée.

2011-05-7636

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} AVRIL AU 30 AVRIL 2011

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 1^{er} avril au 30 avril 2011 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hugues Grimard
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 2011000158 à 201100203 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 150 802,84 \$.

Adoptée.

MRC RESSOURCES HUMAINES

2011-05-7637

POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION MRC/CLD

CONSIDÉRANT le partage du poste de la direction générale entre la MRC des Sources et le CLD des Sources, entrée en fonction depuis janvier 2010;

CONSIDÉRANT l'embauche d'une secrétaire-réceptionniste au CLD des Sources depuis le 22 mars 2011;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-réceptionniste n'accompagne pas la direction dans les différents comités du CLD des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources signe une entente de services avec le CLD des Sources pour que la secrétaire de direction de la MRC des Sources soit mandatée pour accompagner le directeur général des deux (2) organismes dans les différents comités de la direction générale, et que ces tâches soient stipulées dans une entente entre les deux (2) organismes.

Adoptée.

POSTE D'URBANISTE-AMÉNAGISTE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Rachid El Idrissi, informe les membres du Conseil qu'un deuxième concours a été lancé pour recruter un urbaniste-aménagiste. La période de réception des candidatures se termine le 25 mai.

MRC ADMINISTRATION

2011-05-7638

DEMANDE DE FINANCEMENT À LA CRÉ DE L'ESTRIE (FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL) - PROJET DE SENSIBILISATION PORTANT SUR LA LIGNE NATURELLE DES HAUTES EAUX ET LA PROTECTION DES BANDES RIVERAINES AINSI QUE SUR LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

CONSIDÉRANT l'attribution d'une enveloppe par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie (Fonds de développement régional – FDR) de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) à la MRC des Sources, à raison de CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$) par année pour les deux (2) prochaines années (2011-2012 et 2012-2013) afin de mettre en œuvre des projets prioritaires d'intervention en matière de qualité d'eau;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'eau fait partie des priorités de la MRC des Sources tel qu'intervenu dans son Plan de développement 2009-2011;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources possède un comité de gestion de l'eau en collaboration avec Copernic et que ce dernier travaille à l'élaboration d'un Plan d'action;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources travaille en collaboration avec ses partenaires pour la mise en œuvre d'actions en lien avec le Plan directeur du bassin versant des Trois-Lacs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE la MRC des Sources dépose une demande d'aide financière auprès de la CRÉ de l'Estrie au Fonds de développement régional - FDR;

QUE la MRC des Sources accepte de soutenir pour un montant de six mille quatre-vingt-neuf dollars (6 089 \$) de contribution en espèce et de neuf cent vingt-deux dollars (922 \$) en contribution nature lors de la réalisation du projet;

QUE le préfet-suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour la MRC des Sources cette demande de financement.

Adoptée.

2011-05-7639

**ACCÈS AU PORTAIL GOUVERNEMENTAL DES AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONALES, CLICSÉCUR-ENTREPRISES
NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 19 avril 2011 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire par laquelle elle informe du remplacement du Bureau municipal par le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);

CONSIDÉRANT qu'à compter du 10 juin 2011, aucun des services actuellement fournis par le portail du Bureau municipal ne sera accessible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Rachid El Idrissi, soit et est nommé représentant de la MRC des Sources auprès du MAMROT pour l'accès au Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales, CLICSÉCUR-entreprises.

Adoptée.

2011-05-7640

**ACCÈS AU PORTAIL GOUVERNEMENTAL DES AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONALES, CLICSÉCUR-ENTREPRISES
NOMINATION DES RESPONSABLES DE LA MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 19 avril 2011 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire par laquelle elle informe du remplacement du Bureau municipal par le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);

CONSIDÉRANT qu'à compter du 10 juin 2011, aucun des services actuellement fournis par le portail du Bureau municipal ne sera accessible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE les personnes suivantes soient nommées responsables de la MRC des Sources auprès du MAMROT pour l'accès au Portail gouvernemental des

affaires municipales et régionales, CLICSÉCUR-entreprises et qu'elles soient autorisées à signer, au nom de la MRC des Sources, les documents requis pour l'inscription à ClicSécur et à faire tout ce qu'elles jugeront utile et nécessaire à cette fin :

- Caroline Poirier, responsable de la comptabilité
- Louise Beaudoin, secrétaire de direction

QUE le ministère du Revenu soit autorisé à communiquer avec les responsables les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à CLICSÉCUR.

Adoptée.

2011-05-7641

**ACCÈS AU PORTAIL GOUVERNEMENTAL DES AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONALES, CLICSÉCUR-ENTREPRISES
NOMINATION DES UTILISATEURS DE LA MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 19 avril 2011 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire par laquelle elle informe du remplacement du Bureau municipal par le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);
CONSIDÉRANT qu'à compter du 10 juin 2011, aucun des services actuellement fournis par le portail du Bureau municipal ne sera accessible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources désignent les personnes suivantes comme utilisateurs de l'accès au Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales, CLICSÉCUR-entreprises :

- Caroline Poirier, responsable de la comptabilité
- Louise Beaudoin, secrétaire de direction
- Jacynthe Bourget, chef de service Projets et agente de développement rural et communication
- Hélène Ménard, responsable des programmes de rénovation et inspection
- Luc Lefrançois, inspecteur en bâtiments et en environnement

Adoptée.

2011-05-7642

**VENTE POUR TAXES DÉFINITIVE 2010 - MRC DES SOURCES À SERGE CHARBONNEAU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR**

CONSIDÉRANT la vente pour taxes en date du 14 juin 2007 par la Municipalité régionale de comté des Sources des lots 270-29 et 270-30, du cadastre du canton de Windsor pour un montant total de 1 310,43 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'adjudication desdits lots à Monsieur Serge Charbonneau, laquelle adjudication a été publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Richmond, sous le numéro 14 110 709;

CONSIDÉRANT que Monsieur Serge Charbonneau désire se prévaloir de l'article 1044 et devenir propriétaire absolu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Germain Ducharme

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources vende et transporte tous ses droits, titres et intérêts dans l'immeuble ci-après décrit en faveur de Monsieur Serge Charbonneau :

Désignation :

Les lots numéros VINGT-NEUF et TRENTE de la subdivision officielle du lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-DIX (270-29 et 270-30) du cadastre du Canton de Windsor de la circonscription foncière de Richmond.

Avec une servitude de droit de passage en faveur des lots précédemment décrits, sur le lot HUIT de la subdivision officielle du lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-DIX (270-8) et sur le lot DIX de la subdivision officielle du lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-NEUF (269-10) du cadastre du Canton de Windsor, circonscription foncière de Richmond, telle que décrite en l'acte enregistré sous le numéro 124025.

QUE le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer l'acte de vente et tous les documents relatifs pour et au nom de la Municipalité régionale de comté des Sources.

Adoptée.

TRANSPORT**TRANSPORT COLLECTIF**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Rachid El Idrissi, dépose le rapport d'exploitation pour le mois d'avril 2011.

VARIA**2011-05-7643****OMNIUM YVON VALLIÈRES, CLUB DE GOLF D'ASBESTOS, VENDREDI LE 17 JUIN 2011 – INSCRIPTIONS**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à l'Omnium de golf Yvon Vallières qui aura lieu le vendredi 17 juin 2011 au Club de golf d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que les sommes recueillies par ce tournoi seront versées à des organismes sans but lucratif de notre région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Germain Ducharme
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

D'autoriser deux (2) élus à participer à l'Omnium de golf Yvon Vallières, le vendredi 17 juin 2011 à Asbestos, ainsi qu'au souper.

QUE les coûts d'inscriptions comprenant le golf et le souper au montant de 125 \$ par inscription soient pris à même le poste budgétaire « Réceptions publiques ».

Adoptée.

2011-05-7644**DEMANDE DE RECONNAISSANCE ET D'APPUI A LA CDC – RÔLE COLLECTIF D'ACTION CONTRE LA PAUVRETÉ DANS LA MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT la réception de la lettre datée du 12 mai 2011 de la Corporation de développement communautaire (CDC) des Sources par laquelle elle demande l'appui au conseil de la MRC des Sources de reconnaître la CDC, et par le fait même le rôle du Collectif d'action contre la pauvreté, comme organisme responsable du déploiement d'un plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale sur le territoire de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Benoît Bourassa

QUE le conseil de la MRC des Sources reconnaît et appuie la Corporation de développement communautaire des Sources dans sa démarche pour la mise en œuvre du Plan d'action gouvernementale pour la solidarité et l'insertion sociale (PAGSIS) sur le territoire de la MRC des Sources.

Adoptée.

2011-05-7645

CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE – DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à l'assemblée générale annuelle du Conseil sport loisirs de l'Estrie, qui se tiendra le 26 mai 2011, à St-Élie-d'Orford;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est membre du Conseil sport loisir de l'Estrie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
Appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources délègue son agent de développement loisir, monsieur Steve Pelletier, pour la représenter à l'assemblée générale du Conseil sport loisir de l'Estrie, le 26 mai 2011.

Adoptée.

2011-05-7646

LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR JACQUES HÉMOND

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Rachid El Idrissi, fait la lecture de la lettre de démission de monsieur Jacques Hémond à titre de préfet de la MRC des Sources.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller Benoît Bourassa

QUE le conseil de la MRC des Sources prenne acte de la démission de monsieur Jacques Hémond à titre de préfet de la MRC des Sources.

Adoptée.

Le conseiller Pierre Therrien remercie monsieur Hémond pour l'excellent travail accompli pour la MRC des Sources durant les cinq (5) dernières années.

2010-05-7647

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Germain Ducharme propose la levée de la séance à 21 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

Jacques Hémond
Préfet

Rachid El Idrissi
Directeur général et secrétaire-
trésorier